



Devenir partenaire Accueil vélo Ventoux ADHÉSION 2018

Comment devenir partenaire « Accueil vélo Ventoux » ?

- Vous nous faites part de **votre souhait d'être qualifié « Accueil vélo »**.
- **Une visite de votre établissement est réalisée, pour vérifier la conformité aux critères qualité du référentiel.**
- Vous vous engagez à **respecter le référentiel « Accueil Vélo » ci-joint.**
- Vous remplissez le **bulletin d'adhésion** ci-joint et réglez votre **cotisation annuelle** auprès de l'ATDMV (chèque à l'ordre de l'ATDMV) **au plus tard le 15 février 2018** pour figurer sur la carte des itinéraires et les fiches circuits.
- Vous fournissez **les pièces nécessaires à votre adhésion** (descriptif, photo...).

Nouveauté 2018 : le déploiement de la marque nationale Accueil vélo

Cette année, les prestataires appartenant aux catégories énoncées ci-après pourront également bénéficier de la marque nationale « Accueil vélo » sans surcoût : hébergements touristiques, loueurs de vélos, réparateurs de vélos, Offices de tourisme, sites de visite & loisirs, caves et domaines et restaurants.



TARIFS 2018		
<i>Ces tarifs comprennent la contribution à la mise en œuvre de la marque nationale Accueil vélo qui est de 200 € pour 3 ans, soit 67 € par an pour une adhésion annuelle</i>		
1- Hébergements touristiques		
Hôtels et hôtels restaurants / Hébergements collectifs	de 1 à 15 chambres	100 €
	16 chambres ou plus	150 €
Chambres d'hôtes et gîtes/meublés	1 à 2 chambres d'hôtes ou 1 petit gîte (2 à 4 places)	70 €
	3 chambres d'hôtes ou 1 grand gîte (6 à 8 places)	100 €
Campings	de 1 à 30 emplacements	100 €
	Plus de 30 emplacements	150 €
Villages vacances et résidences de tourisme		150 €
2- Loueurs et réparateurs de vélos		
Loueurs et réparateurs vélos		100 €
3- OTSI		
OTSI		Gratuit
4- Sites de visites et de loisirs, caves et domaines viticoles		
Site de visite et de loisirs à entrée non payante ou inférieure à 5€		Gratuit
Sites de visite et de loisirs à entrée payante (supérieure à 5 €)		100 €
Caves et domaines viticoles	Domaines viticoles	100 €
	Caves coopératives	150 €
5- Restaurants		
Restaurants		100 €
<i>Les catégories 6, 7 et 8 ne peuvent à ce jour bénéficier de la marque nationale Accueil vélo</i>		
6- Artisans et producteurs		
Artisans et producteurs		50 €
7- Guides accompagnateurs		
Accompagnateurs (sans activité de location de vélos)		70 €
8- Taxis & Agences de voyage		
Taxis et agences/TO		100 €
Double ou triple activité		
Double ou triple activité au sein d'un même lieu	Exemple : Gîte(s) + domaine viticole	25 € par activité supplémentaire
Double ou triple activité sur des lieux différents		Cotisations séparées

Organisme évaluateur

Syndicat Mixte d'Aménagement et
d'Équipement du Mont Ventoux / SMAEMV

830 Avenue du Mont Ventoux 84200 CARPENTRAS
Lise COLLIN - Chargée de mission vélotourisme et VTT
lise.collin@smaemv.fr - Tél. : 06 70 17 23 40



Organisme évaluateur délégué

Association Touristique de la Destination
Mont Ventoux / ATDMV

c/o Mairie CS 90001 84410 BÉDOIN
Daisy FROGER-DROZ - Présidente de l'ATDMV
adhérents@destination-ventoux.com - Tél. : 06 75 44 13 04





Bulletin d'adhésion « Accueil Vélo Ventoux » 2018

À quoi sert votre adhésion ?

- Visite de labellisation (déplacement RV, suivi, remise de(s) plaque(s))
- Référencement sur les sites www.provence-a-velo.fr et www.destination-ventoux.com + promotion (salons, animations locales, rencontres réseaux)
- Édition de la carte « À vélo autour du Ventoux » et des fiches circuits, mise à jour de vos coordonnées et distribution

Nom de l'établissement :

.....
.....

Représenté par (nom + fonction)

.....
.....

Type(s) d'activité(s) sollicitant la qualification

« Accueil vélo Ventoux » :

1- Hébergement touristique :

- Hôtel / Hébergement collectif

Préciser nombre de chambres

- Chambre d'hôtes

Préciser nombre de chambres

- Gîte / Meublé de tourisme

Préciser nombre de gîtes

- Camping

Préciser nombre d'emplacements

- Village Vacances / Résidence de tourisme

2- Loueur et/ou réparateur de vélos

3- OTSI

4- Site de visite et de loisirs, caves et domaines :

- Site de visite ou site de loisir

Préciser si payant ou non + tarif

- Cave ou domaine viticole

5- Restaurant

6- Artisan, producteur

Préciser activité

7- Accompagnateur vélo

8- Taxi & Agences de voyage/TO

Préciser activité

Label(s) attribué(s) à votre établissement (Inter Rhône, Qualité Tourisme...)

.....

Classement(s) de la structure (étoiles, clés, épis...)

.....

Inscription à l'OTI le plus proche

OUI Si oui, lequel

NON

Adresse :

.....
.....

Tél fixe:

Et/ou Mobile :

Mail :

Site Internet :

Descriptif complet : joindre texte et plaquette

(Prestations ou produits proposés, tarifs, périodes d'ouverture, langues parlées, moyens de paiement, équipements...)

Photos haute définition + autorisation à envoyer à lise.collin@smaemv.fr (préciser les droits d'auteur)

Bulletin et règlement à envoyer à :

ATDMV
c/o Mairie
CS 90001
84410 BÉDOIN



Engagement « Accueil Vélo Ventoux » 2018

Mme / M. Prénom : Nom :
Qualité :

Nom de l'établissement :

Adresse de l'établissement :
.....

L'établissement désigné ci-dessus peut adhérer au réseau « Accueil vélo », s'il offre les services obligatoires du référentiel qualité « Accueil vélo » qui lui a été remis lors de sa première année d'adhésion (également disponible en téléchargement sur www.destination-ventoux.com/fr/informations-pratiques/espace-pro) et s'il s'est acquitté de sa cotisation auprès de l'ATDMV.

Le présent engagement est conclu pour une période d'une année, l'année civile faisant foi. Pour des raisons de mise à jour de documents papier, les règlements doivent être effectués le **15 février au plus tard**.

Si le signataire n'assure pas les services obligatoires vis-à-vis desquels il s'est engagé, l'organisme évaluateur peut prononcer son exclusion du réseau « Accueil vélo » et par conséquent de tous les documents promotionnels sur lesquels il figure. L'établissement devra alors enlever tout signe d'appartenance au réseau et le ou les panneaux devront être rendus à l'évaluateur.

Je soussigné(e) Mme, M. m'engage à :

- me conformer aux conditions et clauses énumérées dans le référentiel qualité « Accueil vélo »,
- respecter chacun des critères, en particulier les prestations obligatoires,
- fournir à l'organisme évaluateur un document cartographié permettant de rejoindre un itinéraire cyclable balisé depuis mon établissement,
- fournir à l'organisme évaluateur toutes données pouvant permettre de suivre les évolutions de la demande,
- à mettre, sur le site internet de son établissement un lien vers les sites www.provence-a-velo.fr et www.destination-ventoux.com,
- accepter les visites de contrôle de l'organisme évaluateur ou évaluateur délégué.

Fait à, le

Signature* :

(*) Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »

Organisme évaluateur
Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Équipement du Mont Ventoux / SMAEMV
 830 Avenue du Mont Ventoux 84200 CARPENTRAS
 Lise COLLIN - Chargée de mission vélotourisme et VTT
lise.collin@smaemv.fr - Tél. : 06 70 17 23 40



Organisme évaluateur délégué
Association Touristique de la Destination Mont Ventoux / ATDMV
 c/o Mairie CS 90001 84410 BÉDOIN
 Daisy FROGER-DROZ - Présidente de l'ATDMV
adhérents@destination-ventoux.com - Tél. : 06 75 44 13 04

